

Inscriptions aux examens Bachelor- Été 2022

03/03/2022

INSCRIPTIONS

- Du **lundi 7 au dimanche 20 mars 2022** (minuit)
- Site d'inscription : <https://hecnet.unil.ch/inscriptions>, Veuillez utiliser votre login UNIL: En cas de problème, 021 692 22 11 ou helpdesk@unil.ch.
- Attention : vos inscriptions aux cours sur Moodle ne sont pas des inscriptions aux examens/enseignements de l'Été 2022
- Si vous avez besoin d'aménagements spéciaux pour raisons médicales, merci de nous envoyer un certificat médical récent d'ici au **3 avril 2022** au plus tard.

INSCRIPTIONS TARDIVES

- Du **lundi 21 mars au vendredi 1^{er} avril 2022** (midi) moyennant une taxe de CHF 200.-. Paiement possible uniquement par e-banking. Veuillez nous contacter pour obtenir les coordonnées bancaires.
- Passé ce délai, aucune inscription ne pourra être prise en compte et aucun motif d'excuse ne sera valable.

DESINSCRIPTIONS/MODIFICATIONS

- Durant les 2 semaines d'inscriptions (sans taxe), vous pouvez vous désinscrire ou modifier vos inscriptions en ligne.
- Durant les 2 semaines d'inscriptions tardives, vous pourrez vous désinscrire gratuitement en nous adressant votre demande par email.

INSCRIPTIONS MATIERE HORS HEC

- Les étudiant.e.s de 3^e année Bachelor qui s'inscrivent pour des cours hors-HEC qui ne sont pas dans la liste des enseignements proposés sont prié.e.s d'introduire dans leur inscription en ligne le libellé du cours ainsi que le nom de la faculté ou de l'école offrant le cours. Par exemple, il faut écrire « Faculté de Droit : Droit civil » dans le système d'inscription.
- Dans le cas où vous vous inscririez à un cours hors-HEC dont l'horaire d'examen sera incompatible avec un examen offert en HEC, la priorité sera donnée aux examens de HEC. Notez que l'horaire des examens n'est pas connu au moment de votre inscription.

SESSION D'EXAMENS D'ETE 2022

- Du lundi 13 juin au 9 juillet 2022 (y compris les samedis)

PROJET INDIVIDUEL – ÉTUDIANTS 2^E ANNÉE

- Les étudiant.e.s de 2^e année, intéressé.e.s par le projet individuel, n'ont le droit d'en présenter qu'un seul par année académique. Le professeur concerné par celui-ci a l'obligation de vous confirmer, avant la fin de la 3^e semaine du semestre, qu'il accepte votre inscription au projet. Dès lors, vous devrez faire figurer le projet individuel, ainsi que la matière s'y rapportant, dans vos inscriptions aux examens.

CRÉDITS DE LANGUES – ÉTUDIANTS 3^E ANNÉE

- Ces crédits sont comptabilisés parmi les crédits d'options libres de 3^e année. Leur nombre total est limité à 12 dont un maximum de 6 dans la même langue.
- Les étudiant.e.s de 3^e année intéressé.e.s par la validation de crédits de langues, doivent nous transmettre les attestations/certificats de langues avant la fin de la session d'examen de l'Été 2022 et les inscrire comme suit :
 - Module I (CDL) – Il s'agit de votre premier cours de langue (3 crédits)
 - Module II (CDL) – Il s'agit de votre second cours dans la même langue (3 crédits)
 - Certificat-s I (hors UNIL) et Certificat-s II (hors UNIL) – même principe

Les étudiants en Module I et II qui ne s'inscrivent pas aux examens seront en échec simple voire définitif ([article 8 et 9 du règlement Bachelor de la Faculté des HEC](#)).